

Avis de constitution

SOCIETE « MAX CROPS AND MOBILITY » en abrégé « M-C&M »

Siège Abidjan Cocody Angré non loin du Chu d'  
Angré, Lot 3458, Ilot 309, Section LR, Parcelle 265, Lot  
3458, Ilot 309

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 30/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAX CROPS AND MOBILITY » en  
abrégé « M-C&M »

Objet :

- Transport - Logistique,
- Agrobusiness,
- Achat - Location - Vente de Véhicules,
- Achat & vente de produits,
- Distribution de produits de tout genre,
- Import-Export,
- Manutention terre - bord,
- Consultant et gestion de projet,
- Représentant commercial,
- Commerce de tout genre.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré non loin du Chu d'Angré, Lot 3458, Ilot 309, Section LR, Parcelle 265, Lot 3458, Ilot 309

Dirigeant(s) M GNANGORAN N'GUESSAN MAX ADONIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11596 du 18/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°71052/GTCA/RC/2025 du 18/11/2025

